

La lettre des psychologues

n°45, janvier 2017

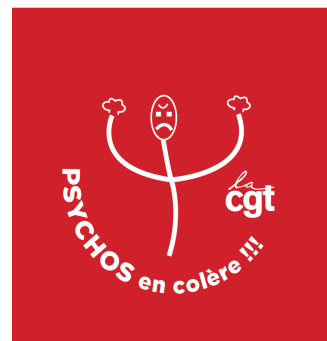
Sites hautement recommandables

www.sante.cgt.fr

www.cgtlaborit.fr

www.wmaker.net/reseaupsycho.fr

et aussi sur facebook [psychologues cgt](https://www.facebook.com/psychologuescgt)



BILAN DES ACTIONS et NEGOCIATIONS 2016

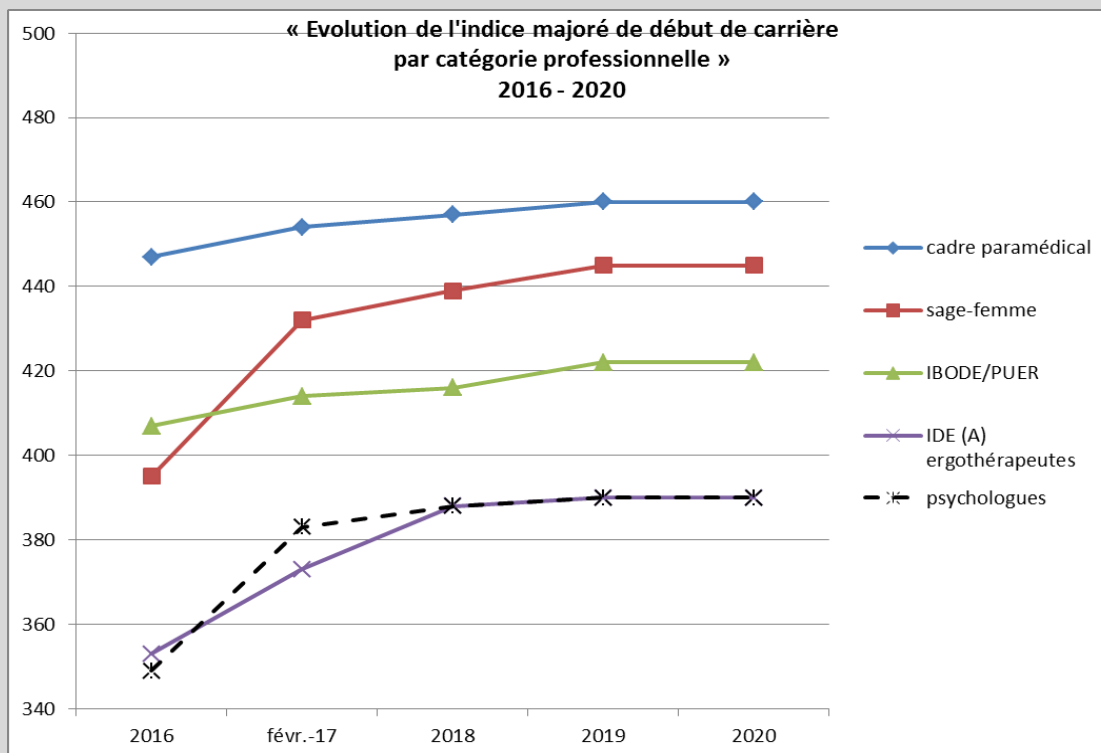
Le point positif : la DGOS est prête à inscrire la structuration institutionnelle dans une instruction. Nous demanderons que ce texte puisse déboucher sur la publication d'un décret afin d'être relié au projet psychologique d'établissement (Loi santé).

La 2^{ème} rencontre est prévue le 26 janvier

Les points négatifs : la CGT est régulièrement écartée des consultations (rapport LAFORCADE,...) et les négociations sont de pure façade (PPCR,...). Malgré nos interventions (DGOS, Ministère Fonction Publique, Présidence de la République,...), manifestations, grèves et pétitions, le gouvernement refuse de nous entendre.

PPCR : aucun rattrapage

Le plan PPCR est finalisé. Malgré les promesses du Ministère de la Fonction Publique lors de notre manifestation du 26 septembre 2013 devant Bercy, nous n'obtenons en 2017 aucun rattrapage. Prochaine démarche pour faire évoluer nos salaires : rencontrer nos députés avant les élections législatives de juin 2017. Une newsletter spéciale salaires sortira sous peu pour étayer ces rencontres



*toutes les [grilles de salaire 2017](#)

Expérimentation sur la prise en soins des enfants par des psychologues libéraux

A l'initiative de Mme DELAUNAY aura lieu une expérimentation régionale dès janvier 2017 pour les 6-21 ans sur 2.000 sujets identifiés par le médecin traitant ou le médecin et psychologue scolaires. Les enfants et les jeunes seront adressés pour 10 séances à des psychologues cliniciens libéraux qui se sont portés volontaires pour participer à cette expérimentation financée par les fonds d'Intervention Régionaux de l'ARS.

La députée de Gironde porteuse de ce projet qui souhaite répondre aux importants délais d'attente dans les CMP ignorait l'absence d'accès direct au psychologue dans de nombreux CMP. Cela interroge ? Ce projet n'est pas sans poser beaucoup de questions quant à la manière dont seront exploitées les données. Mais aussi celle selon laquelle seront étudiés par la suite les tarifs de remboursement Sécurité Sociale.

Titularisation des temps partiels

Le gouvernement prépare un décret limité aux kinés, podologues, orthophonistes et psychologues. Le ministère fait le choix de s'adresser aux plus faibles pour avancer la casse du statut de la fonction publique.

Si cela peut permettre à certains contractuels à temps partiel d'être titularisés, cela ne leur assure nullement un futur temps plein.

Si vous ne pouvez pas lire les liens internet (en bleu) de cette newsletter, renvoyez-la sur votre e-mail personnel

Si vous souhaitez vous abonner à cette newsletter, envoyez votre e-mail à ufmict@sante.cgt.fr avec votre région et département

Si vous la recevez par un intermédiaire,

Nous vous conseillons de vous abonner pour vous en garantir la diffusion régulière

La force du syndicat, c'est vous. Syndiquez-vous !

Cotisation = 1% du salaire, dont les 2/3 déductibles des impôts